

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Cette publication a été réalisée par le ministère de la Langue française en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée.

Pour toute information :

Direction des communications
du ministère de la Langue française
1^{er} étage, 1.421
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministeres/langue-francaise

Dépôt légal – Septembre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-98753-6 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2024

MESSAGE DU MINISTRE



Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*, je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de la Langue française.

Ce document présente les résultats obtenus au regard des engagements et des objectifs du Ministère ainsi que ses principales réalisations pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2024. Les actions phares de 2023-2024 reflètent clairement l'engagement du gouvernement du Québec envers la langue française, la plaçant au premier plan.

Je tiens à souligner l'entrée en vigueur de la Politique linguistique de l'État, le 1^{er} juin 2023. Cette politique est un véritable instrument d'assise des communications de l'Administration et des interventions en matière de promotion, de rayonnement, d'utilisation et de protection de la langue française. Par son application, les ministères et organismes du gouvernement du Québec, les organismes municipaux et les institutions parlementaires veillent à être exemplaires en matière de langue française.

Je souhaite mettre en lumière la qualité des actions accomplies par le personnel et l'équipe de direction du Ministère. C'est grâce à eux et à la précieuse collaboration de ses partenaires que le ministère de la Langue française peut réaliser sa mission et ainsi favoriser la vitalité de la langue française. Je les remercie sincèrement pour leur dévouement et leur excellent travail.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Langue française,

Jean-François Roberge

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de la Langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2024. Il a été rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique* et à celles de la *Charte de la langue française*.

Ce rapport expose les réalisations et rend compte des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans le cadre de la première année de son plan stratégique 2023-2027 et de ceux pris dans son plan d'action de développement durable 2023-2024. Il contient par ailleurs de l'information relative à l'utilisation des ressources. De plus, il inclut la reddition de comptes découlant des exigences législatives et gouvernementales.

Je tiens à remercier tous les membres du personnel du Ministère sans qui les réalisations dont fait état le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* n'auraient été possibles. Ces réalisations sont le reflet de leur expertise, de leur savoir-faire ainsi que de leur engagement envers notre mission. En cette deuxième année d'existence du Ministère, nous pouvons être fiers du travail accompli.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La sous-ministre de la Langue française,

Juliette Champagne

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2023-2024* du ministère de la Langue française ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

Juliette Champagne

Sous-ministre de la Langue française

Québec, septembre 2024

RAPPORT DE VALIDATION

Monsieur le sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Langue française pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 incombe à la direction du ministère de la Langue française. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

par : Pierre Taillefer, associé

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	4
2. LES RÉSULTATS	6
2.1 Plan stratégique	6
2.2 Déclaration de services	14
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	16
3.1 Utilisation des ressources humaines	16
3.2 Utilisation des ressources financières	18
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	19
4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES	21
4.1 Gestion des effectifs	21
4.2 Développement durable	22
4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	24
4.4 Accès à l'égalité en emploi	24
4.5 Allègement réglementaire et administratif	28
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	29
4.7 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	31

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Le ministère de la Langue française a été créé le 1^{er} juin 2022 subséquemment à la sanction de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (LQ 2022, chapitre 14). La Loi vient modifier la *Charte de la langue française*, adoptée en 1977, afin d'assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec.

Mission

Au service de la société québécoise, le Ministère a pour mission de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française et son statut et de veiller à l'exemplarité de l'État. Conformément à sa mission, il propose les orientations du gouvernement définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les politiques gouvernementales en matière de langue française.

Le Ministère soutient et accompagne les organismes de l'Administration¹ auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte de la langue française*.

Vision

Une organisation engagée qui assure la vitalité de la langue française.

Valeurs

Le Ministère adhère aux valeurs de l'administration publique québécoise, soit la compétence, la loyauté, l'impartialité, le respect et l'intégrité. Il se dote, par ailleurs, de cinq valeurs distinctives qui sous-tendent sa vision ainsi que les orientations de son plan stratégique :

- **L'excellence**, qui guide toutes les actions du Ministère pour en assurer la pertinence et la cohérence.
- **L'innovation**, qui se traduit par la volonté du Ministère de chercher des solutions créatives et audacieuses apportant une valeur ajoutée à la société québécoise.
- **L'engagement**, qui implique que le Ministère s'investit dans la réalisation de sa mission et l'atteinte de ses objectifs dans l'intérêt de la société québécoise.
- **Le travail en équipe**, qui repose sur l'écoute, la diffusion d'information ainsi que l'intelligence collective et qui privilégie les échanges entre les collègues et avec les partenaires.

1. L'Administration englobe tous les ministères et organismes gouvernementaux et municipaux qui sont assujettis aux obligations prévues à la *Charte de la langue française* en matière d'exemplarité. Ces organismes sont énumérés à l'annexe 1 de la *Charte de la langue française*.

- **La reconnaissance**, par laquelle le Ministère souligne et valorise les contributions afin de réaliser sa mission grâce à une organisation performante centrée sur la mobilisation de son personnel.

Organisation administrative

Au 31 mars 2024, le Ministère était composé du Secrétariat général et de la direction du bureau de la sous-ministre, de la Direction des services administratifs, de la Direction des affaires juridiques, de la Direction des communications, de la Direction de l'audit interne et des enquêtes administratives et de deux sous-ministériats :

- Le Sous-ministériat aux politiques, aux partenariats et aux affaires institutionnelles, qui assure la coordination des activités ministérielles relatives aux politiques en matière de langue française ainsi qu'aux partenariats et aux affaires institutionnelles du Ministère.
- Le Sous-ministériat à l'exemplarité de l'État et aux orientations stratégiques, qui assure la coordination des activités ministérielles relatives à l'accompagnement de l'Administration ainsi qu'à la conformité et aux orientations concernant la *Charte de la langue française* et la Politique linguistique de l'État.

Contexte et enjeux

Le Ministère a terminé sa deuxième année d'existence en poursuivant sa mission, ainsi que la mise en place de sa gouvernance, selon le cadre de gestion de l'Administration gouvernementale.

Première planification stratégique

La toute première planification stratégique du Ministère a été déposée lors du présent exercice financier. Elle définit la feuille de route pour les quatre prochaines années. Les priorités d'intervention du Ministère visent à inverser la tendance du déclin du français au Québec en optant pour des actions positives et structurantes.

Attraction et mobilisation du personnel

Le Ministère poursuit le processus de recrutement ainsi que la formation des membres de son personnel. Le déploiement d'un nouveau ministère implique le développement d'une compétence organisationnelle dans un contexte de forte concurrence sur le marché de l'emploi. Il doit, à cet égard, comme un grand nombre d'employeurs, relever le défi de l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente ainsi que de sa rétention. Le Ministère a à cœur de développer une culture organisationnelle performante et attrayante. C'est donc dans cette optique qu'il a réalisé, dès son second exercice financier, son premier sondage organisationnel portant sur la mobilisation des membres de son personnel. Ce premier coup de sonde servira d'assise pour élaborer un plan d'action ministériel qui permettra de construire sur des bases solides l'avenir du Ministère.

Ententes de services administratifs

En plus de ses autres ententes de services administratifs, notamment avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, le Ministère a conclu en 2023-2024 une entente de services administratifs avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les volets des ressources humaines, des ressources financières, des ressources informationnelles, des ressources matérielles, de gestion contractuelle, d'audit interne et d'enquêtes administratives.

L'arrivée de la Direction de la francophonie canadienne

Les mandats de francophonie canadienne ont été transférés en février 2024 du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes au Ministère. L'élaboration et la coordination de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, la mise en œuvre du plan d'action qui l'accompagne, la gestion des programmes de subventions, en particulier du Programme d'appui à la francophonie canadienne, de même que la participation du gouvernement du Québec au Conseil des ministres sur la francophonie canadienne et la responsabilité administrative du Centre de la francophonie des Amériques relèvent donc désormais du Ministère et de sa nouvelle Direction de la francophonie canadienne.

L'ajout de ce nouveau mandat permet de renforcer l'expertise et la cohérence des interventions du gouvernement du Québec au bénéfice de la langue française au Québec et au Canada, ainsi que de favoriser une plus grande synergie entre les actions menées au Québec et celles menées avec la francophonie canadienne.

Chiffres clés

Chiffres clés 2023-2024

Chiffres clés	Description
99	Effectif du Ministère au 31 mars 2024 (emplois réguliers et occasionnels)
28,9 M\$	Budget de dépenses du Ministère
Plus de 1 800	Organismes de l'Administration qui reçoivent du soutien et de l'accompagnement du Ministère
849	Demandes écrites des ministères et organismes de l'Administration traitées
368	Projets soutenus en matière de valorisation, de promotion et de protection de la langue française ainsi qu'en appui à la francophonie canadienne
11 M\$	Dépenses des programmes d'aide financière en matière de valorisation, de promotion et de protection de la langue française ainsi que des projets financés en appui à la francophonie canadienne

1.2 Faits saillants

L'entrée en vigueur de la Politique linguistique de l'État

La Politique linguistique de l'État, qui s'applique aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec, aux organismes municipaux et aux institutions parlementaires, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023. Prescrite par la *Charte de la langue française*, elle mobilise et soutient les organismes de l'Administration dans leur devoir d'exemplarité en matière de langue française. Il s'agit d'un cadre de référence qui assure la mise en œuvre du devoir d'exemplarité de l'État.

La Politique linguistique de l'État rappelle les obligations de l'Administration. Elle fait la promotion des droits linguistiques fondamentaux des Québécoises et des Québécois. Elle reconnaît le lien existant entre la langue française et la culture québécoise et l'importance de valoriser l'utilisation d'un français de qualité.

La Politique linguistique de l'État a pour but d'assurer la cohérence et la cohésion de l'action de l'Administration dans son utilisation de la langue officielle et commune du Québec, le français. Elle pose les principes directeurs pour la prise de décisions, tout en fournissant un espace afin que chaque organisme de l'Administration adapte les grandes orientations qu'elle définit aux réalités qui lui sont propres.

Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration

Pour être exemplaire, l'Administration utilise exclusivement le français dans ses communications écrites et orales. Toutefois, la *Charte de la langue française* et ses règlements prévoient des situations où l'Administration a la faculté d'utiliser une autre langue. Ainsi, l'un de ses organismes peut, dans ces situations et à certaines conditions, utiliser une autre langue que le français. Le recours à une autre langue ne doit jamais être systématique. Même lorsque l'Administration dispose d'une faculté d'employer une autre langue, elle doit toujours utiliser le français dès qu'elle l'estime possible.

Chaque organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État et qui entend utiliser une autre langue que le français doit adopter une directive destinée à son personnel afin de lui indiquer les règles de conduite applicables en matière linguistique au sein de l'organisation et les exceptions qu'il peut utiliser dans le cadre de ses fonctions. Les ministères et organismes ont jusqu'au 1^{er} juin 2024 pour la produire et les organismes municipaux, jusqu'au 1^{er} décembre 2024. Cette directive doit s'appuyer sur le cadre juridique établi par la *Charte de la langue française*, le *Règlement sur la langue de l'Administration* ainsi que le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche*.

D'ici à l'adoption de leur directive, les organismes de l'Administration qui entendent utiliser une autre langue que le français dans les situations exceptionnelles prévues par la *Charte de la langue française* et ses règlements y sont autorisés en vertu de la *Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration* en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023.

Organisation du colloque international OPALE

Le réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE) regroupe des organisations de la France, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Suisse et du Québec ainsi que l'Organisation internationale de la Francophonie. Ce réseau permet de fédérer l'action des États membres dans les domaines des politiques et des aménagements linguistiques et d'entreprendre des actions de coopération.

Chaque année, à tour de rôle, une des délégations organise le colloque portant sur un thème différent ainsi que la rencontre annuelle des membres du réseau. Le dernier colloque a eu lieu à Québec le 17 octobre 2023 et c'est le Ministère ainsi que l'Office québécois de la langue française qui ont vu à son organisation. Le colloque avait pour thème « Le français au travail et dans le commerce : enjeux et rôle de l'État » et a réuni près de 130 personnes de différents milieux qui ont pu assister aux présentations de 14 conférenciers.

Cet événement fut une occasion de faire rayonner l'expertise linguistique du Québec, de même que la politique linguistique québécoise visant la protection et la promotion de la langue française, particulièrement auprès des milieux de travail.

Échelle québécoise des niveaux de compétence en français

En 2023, une refonte de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français (l'Échelle québécoise) a été réalisée. L'Échelle québécoise représente le cadre de référence gouvernemental en matière de description des niveaux de compétences langagières des personnes pour qui le français n'est pas la langue première. Elle permet de déterminer le niveau de compétence atteint par une personne à divers moments de son parcours d'apprentissage du français et favorise une interprétation commune des niveaux de compétence en français.

La nouvelle mouture permet d'avoir un portrait plus complet du niveau de connaissance du français en apportant notamment des précisions plus fines quant à la progression des indicateurs d'un niveau à l'autre.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : DÉCLIN DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Orientation 1 : Stimuler la vitalité de la langue française

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
1.1 Mobiliser les organismes de l'Administration	1.1.1 Nombre d'organismes de l'Administration auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État qui se sont dotés d'un émissaire de la langue française	1 020	1 097	8
1.2 Valoriser la langue française	1.2.1 Nombre de personnes jointes par les initiatives de valorisation de la langue française soutenues par le Ministère	150 000	155 569	9

Orientation 2 : Protéger la langue française

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
2.1 Enrichir le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions	2.1.1 Nombre de nouveaux profils de compétences en français de métiers ou de professions réalisés dans le cadre du Référentiel québécois de profils de compétences en français des métiers et professions	140	140	10
2.2 Rehausser la connaissance de l'Administration relativement à ses obligations en matière d'exemplarité	2.2.1 Pourcentage des organismes de l'Administration visés par la Politique linguistique de l'État déclarant utiliser les outils en matière d'exemplarité	60 %	57 %	11

ENJEU 2 : PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Orientation 3 : Partager un milieu de travail motivant et stimulant

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
3.1 Offrir une expérience de travail mobilisatrice	3.1.1 Nombre d'activités de mobilisation	1	2	12

Orientation 4 : Améliorer les services aux partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
4.1 Optimiser la gestion des subventions en francophonie canadienne	4.1.1 Taux de satisfaction des partenaires quant à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention	70 %	72,8 %	13

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : DÉCLIN DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Orientation 1 : Stimuler la vitalité de la langue française

OBJECTIF 1.1 : MOBILISER LES ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère soutient et accompagne plus de 1 800 ministères, organismes gouvernementaux et organismes municipaux auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État² dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte de la langue française*.

Pour mobiliser les organismes de l'Administration, le Ministère a mis en place un réseau d'émissaires qui favorisera une culture commune d'exemplarité en matière de langue française ainsi que le sens des responsabilités du personnel de l'État québécois à l'égard du français.

Indicateur 1.1.1 : Nombre d'organismes de l'Administration auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État qui se sont dotés d'un émissaire de la langue française

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 020	1 040	1 061	1 082
Résultats	1 097 (Cible atteinte)	–	–	–

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'entrée en vigueur de la Politique linguistique de l'État (PLE) le 1^{er} juin 2023 confère au ministère de la Langue française la responsabilité de son application au sein de l'Administration. Pour ce faire, le Ministère s'appuie notamment sur la responsabilisation des organismes de l'Administration à l'égard du rôle central que ceux-ci doivent jouer en vue de la mise en œuvre cohérente de la PLE.

En avril 2023, une première communication auprès des ministères et des organismes les informe de leur obligation de désigner une ou un émissaire de la langue française. En décembre 2023, un rappel est fait auprès des dirigeants de tous les organismes qui n'avaient pas encore d'émissaire. Enfin, en mars 2024, dans le cadre d'un exercice de reddition de comptes en matière d'exemplarité de l'Administration, le Ministère a pu confirmer l'ajout de plusieurs nouvelles désignations d'émissaires.

Ces actions ont permis de dépasser la cible du Ministère de 1 020 émissaires pour l'année 2023-2024.

2. Pour connaître la [liste des organismes de l'Administration auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État](#).

OBJECTIF 1.2 : VALORISER LA LANGUE FRANÇAISE

Contexte lié à l'objectif : Conscient que le renforcement de la vitalité de la langue française requiert la mobilisation de tous les acteurs de la société québécoise, le Ministère entend appuyer des mesures qui mèneront les citoyennes et les citoyens à y participer. À cet égard, il entend s'associer à différents organismes dans la réalisation de projets de valorisation de l'utilisation de la langue française dans tous les aspects de la vie en société.

Indicateur 1.2.1 : Nombre de personnes jointes par les initiatives soutenues par nos programmes de valorisation de la langue française.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	150 000	157 500	165 500	173 644
Résultats	155 569 (Cible atteinte)	–	–	–

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Au cours de la dernière année, par l'entremise de ses programmes de soutien financier, le Ministère a contribué à la réalisation de projets de valorisation de l'utilisation de la langue française dans tous les aspects de la vie en société. Ces projets ont consisté en la tenue d'activités de sensibilisation, en la mise en place de mentorat linguistique ou encore en des initiatives qui encouragent toute production créative ayant pour objectif la valorisation de l'utilisation de la langue française.

Par ces initiatives, 155 569 personnes ont été jointes par les projets financés par le Ministère et ce dernier a dépassé son objectif de 150 000 personnes pour l'année 2023-2024.

Orientation 2 : Protéger la langue française

OBJECTIF 2.1 : ENRICHIR LE RÉFÉRENTIEL QUÉBÉCOIS DE PROFILS DE COMPÉTENCES EN FRANÇAIS DE MÉTIERS ET PROFESSIONS

Contexte lié à l'objectif : L'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français constitue un outil de référence essentiel qui décrit les compétences langagières des adultes pour qui le français n'est pas la langue première. Pour sa part, le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions définit, pour chaque profil professionnel, des tâches langagières essentielles à l'emploi et le niveau de compétence en français minimalement requis lors de l'entrée en fonction. Ces outils permettent d'informer les personnes en emploi, les personnes candidates à l'emploi, les personnes immigrantes qui envisagent de travailler au Québec et les employeurs sur les tâches langagières essentielles à l'emploi et sur le niveau de compétence en français minimalement requis lors de l'entrée en poste. Ils permettent aussi de soutenir l'élaboration de programmes et de services d'apprentissage du français.

La production et la diffusion du Référentiel sont échelonnées par ensembles de profils. Chacun de ces ensembles correspond à un groupe de professions d’une catégorie de formation, d’études, d’expérience et de responsabilités de la Classification nationale des professions (CNP 2021 version 1.0) ou à un groupe de professions régies par les ordres professionnels.

Indicateur 2.1.1 : Nombre de nouveaux profils de compétences en français de métiers ou de professions réalisés dans le cadre du Référentiel québécois de profils de compétences en français des métiers et professions

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	140	55	49	25
Résultats	140 (Cible atteinte)	–	–	–

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

En 2023-2024, la cible fixée à 140 nouveaux profils de compétences en français créés a été atteinte. Ces profils représentent les deux catégories de la Classification nationale des professions qui regroupent les métiers sans exigence de formation scolaire et les métiers nécessitant généralement un diplôme d’études secondaires ou une formation en cours d’emploi de plusieurs semaines. Ces profils se caractérisent par un nombre de tâches langagières relativement peu élevé, lesquelles représentent les exigences minimales de connaissance du français pour l’entrée en emploi au Québec. Par exemple, le profil « Manutentionnaire » comporte 21 tâches langagières. À partir de 2024-2025, et ce jusqu’en 2026-2027, les cibles à atteindre diminuent en raison de l’ampleur des profils à créer, notamment ceux des professions régies par des ordres professionnels. En effet, les exigences minimales en matière de connaissance du français pour les profils qui seront élaborés au cours de cette période augmentent, de même que le temps requis pour les réaliser. Par exemple, le profil « Infirmière » comporte 201 tâches langagières.

OBJECTIF 2.2 : REHAUSSER LA CONNAISSANCE DE L’ADMINISTRATION RELATIVEMENT À SES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D’EXEMPLARITÉ

Contexte lié à l’objectif : L’Administration doit, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité, en assurer le rayonnement au Québec de même qu’en assurer la protection. De plus, l’Administration doit, de la même façon, prendre les moyens nécessaires pour s’assurer de satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu de la *Charte de la langue française*.

Le Ministère accompagne les organismes de l’Administration auxquels s’applique la Politique linguistique de l’État afin qu’ils s’assurent de satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte de la langue française*.

Indicateur 2.2.1 : Pourcentage des organismes de l'Administration visés par la Politique linguistique de l'État déclarant utiliser les outils en matière d'exemplarité

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	60 %	70 %	80 %	85 %
Résultats	57 % (Cible non atteinte)	–	–	–

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Au cours de l'année 2023-2024, le Ministère a déployé plusieurs outils afin de faciliter la compréhension par les organismes de l'Administration de leurs obligations en matière d'exemplarité, notamment des guides et des trousseaux contenant de l'information générale et du matériel explicatif, un outil d'aide à la rédaction ainsi que des infolettres envoyées périodiquement pour transmettre de brèves actualités sur des sujets ciblés.

En février 2024, des communications ont été transmises aux hauts dirigeants des organismes gouvernementaux et municipaux pour les informer de leurs obligations en vertu de la *Charte de la langue française* et les inviter à désigner une ou un émissaire. À la suite de ces communications, le Ministère a noté une augmentation des demandes concernant les documents d'information, ainsi que l'accès à l'outil d'aide à la rédaction.

Afin de connaître le taux d'utilisation de ces outils, un sondage a été réalisé, du 15 au 29 mars 2024, auprès des 1 087 émissaires de la langue française désignés, à ce jour, par les ministères, organismes gouvernementaux et organismes municipaux auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État.

La cible de 60 % était ambitieuse pour une première année. Elle a presque été atteinte avec 57 % des organismes de l'Administration visés par la Politique linguistique de l'État sondés déclarant utiliser les outils du Ministère en matière d'exemplarité.

La principale cause de non-utilisation des outils s'explique notamment par le fait que les émissaires n'en connaissent pas l'existence. En effet, dans le groupe d'émissaires qui connaissent les outils, 84 % déclarent les utiliser et 8 % ne les utilisent pas encore, car ils viennent d'être désignés.

Le Ministère continuera à sensibiliser les émissaires des organismes de l'Administration pour faire connaître les outils mis à leur disposition en matière d'exemplarité et des partenariats seront renforcés avec le milieu associatif municipal afin de faire connaître nos outils auprès de ces organismes.

ENJEU 2 : PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Orientation 3 : Partager un milieu de travail motivant et stimulant

OBJECTIF 3.1 : OFFRIR UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL MOBILISATRICE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère reconnaît l'importance de la valorisation et de la reconnaissance du travail accompli de même que l'intérêt de la mise en place de mesures qui favorisent un milieu de travail motivant et stimulant permettant de faire vivre une expérience positive et mobilisatrice à son personnel. Pour offrir une expérience de travail mobilisatrice, le Ministère s'appuie notamment sur les activités de mobilisation.

Indicateur 3.1.1 : Nombre d'activités de mobilisation

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1	2	3	4
Résultats	2 (Cible atteinte)	–	–	–

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Ministère a tenu deux activités de mobilisation réunissant l'ensemble du personnel les 21 juin et 3 octobre 2023. Ces journées ont permis d'offrir des formations et d'échanger des informations ainsi que de tenir des activités de consolidation et de reconnaissance.

Lors de ces journées, les membres du personnel ont notamment pu assister à une formation offerte par le ministère du Conseil exécutif sur le fonctionnement de l'État, une formation sur l'éthique présentée par le Secrétariat du Conseil du trésor ainsi qu'une formation sur la sécurité de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Ces deux activités de mobilisation ont permis de dépasser la cible d'activités de mobilisation fixée à 1 pour le présent exercice financier.

Orientation 4 : Améliorer les services aux partenaires

OBJECTIF 4.1 : OPTIMISER LA GESTION DES SUBVENTIONS EN FRANCOPHONIE CANADIENNE

Contexte lié à l'objectif : Le gouvernement du Québec soutient la francophonie canadienne, en complémentarité avec les gouvernements des autres provinces et des territoires, et avec les communautés francophones et acadienne. À cet effet, il a lancé, en 2022, la nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne qui multiplie les occasions de collaboration et qui vise, entre autres, à valoriser les cultures francophones ainsi que la contribution des communautés francophones et acadienne à la société et à l'économie.

Dans ce contexte, une nouvelle plateforme informatique a été développée en 2023 pour recevoir et gérer les demandes de subvention déposées dans les programmes de francophonie canadienne gérés par le Ministère.

Un des résultats attendus de cette plateforme, une fois pleinement opérationnelle, est de rehausser l'expérience des demandeurs des subventions.

Indicateur 4.1.1 : Taux de satisfaction des partenaires quant à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	70 %	75 %	80 %	85 %
Résultats	72,8 % (Cible atteinte)	–	–	–

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La nouvelle plateforme de gestion des subventions a été mise en ligne au printemps 2023. Son implantation a demandé des ajustements lors de l'année financière 2023-2024, tant de la part des usagers que des équipes de gestion des programmes de financement.

Ces ajustements ont porté fruit puisqu'en 2023-2024, le Ministère a sondé les organismes qu'il soutient pour mesurer leur taux de satisfaction par rapport à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention et les résultats montrent que 72,8 % des organismes sont satisfaits. Poursuivant ses efforts en amélioration continue, le Ministère prévoit effectuer au cours de la prochaine année des mises à jour de la plateforme afin d'optimiser l'expérience des demandeurs de subventions.

2.2 Déclaration de services

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Le Ministère n'est pas assujéti aux articles 6 et 7 du chapitre II de la *Loi sur l'administration publique*. Il n'est donc pas tenu de produire ou de mettre à jour une déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

Puisque le gouvernement a confié (décret 121-2024, 7 février 2024) au ministre de la Langue française la responsabilité de l'application de l'article 3.6.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* concernant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de coopération avec la francophonie canadienne, le Ministère rendra compte, aux fins de l'exercice financier 2023-2024, de l'engagement du ministère du Conseil exécutif pris dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens à l'égard de la Direction de la francophonie canadienne, alors que celle-ci relevait du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats d'un engagement relatif aux programmes de la Direction de la francophonie canadienne

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'un engagement contenu dans la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens du ministère du Conseil exécutif et s'appliquant à l'égard de la Direction de la francophonie canadienne.

Engagements	Résultats MCE 2022-2023 ³	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024 ⁴
Engagement 1 : Traiter votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	67 % (Cible non atteinte)	85 %	36 % (Cible non atteinte)

3. Ce résultat est celui apparaissant à la page 26 du *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère du Conseil exécutif.

4. Cet engagement est applicable à la Direction de la francophonie canadienne en raison des nouvelles fonctions et responsabilités confiées au ministre de la Langue française le 7 février 2024 par le décret 121-2024.

Explication des résultats obtenus

En 2023-2024, le taux de traitement d'une demande de subvention en 60 jours ouvrables au Programme d'appui à la francophonie canadienne est de 36 %. La cible n'est pas atteinte en raison des activités liées à l'implantation de la nouvelle plateforme de gestion des subventions, des délais additionnels qui ont été requis pour confirmer le cofinancement de projets en coopération intergouvernementale ainsi que des délais imputés au transfert de la Direction de la francophonie canadienne au Ministère.

Suivi des plaintes

En 2023-2024, aucune plainte n'a été formulée.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2024 incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2022-2023	2023-2024	Écart
Bureau de la sous-ministre	3	2	-1
Secrétariat général et direction du bureau de la sous-ministre	8	9	+1
Direction des services administratifs	8	7	-1
Sous-ministériat à l'exemplarité de l'État et aux orientations stratégiques	18	35	+17
Sous-ministériat aux politiques, aux partenariats et aux affaires institutionnelles	29	46	+17
Total	66	99	+33 ⁵

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	0,93 %	1,21 %

5. L'écart s'explique par la récente création du Ministère le 1^{er} juin 2022. En effet, le Ministère poursuit son processus de recrutement afin de pourvoir ses postes autorisés. De plus, la Direction de la francophonie canadienne a été confiée au Ministère en février 2024 par le décret 121-2024.

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023
Cadre	1,5	2,5
Professionnel	1,1	2,0
Fonctionnaire	2,3	2,2
Total⁶	1,6	2,2

Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne ⁷	513,00 \$	1 024,37 \$

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire (%)	16,4 %	10,8 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	0	0

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2024

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2024
4	0

6. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

7. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

3.2 Utilisation des ressources financières

Ministères et organismes

Le Ministère a été créé le 1^{er} juin 2022 et financé par des crédits administrativement intégrés à la structure budgétaire du ministère de la Justice jusqu'au 31 mars 2023. Le Ministère détient ses propres crédits et sa propre structure budgétaire depuis le 1^{er} avril 2023.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2023-2024 ⁸ (000 \$) (1)	Dépenses finales au 31 mars 2024 ⁹ (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)
Direction et administration	6 712,80 \$	7 130,60 \$	417,80 \$
Promotion, valorisation et protection de la langue française et de son statut	18 804,30 \$	13 397,60 \$	-5 406,70 \$
Sous-total	25 517,10 \$	20 528,20 \$	-4 988,90 \$
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance (FDS)	3 400,00 \$	492,60 \$	-2 907,40 \$
Total	28 917,10 \$	21 020,80 \$	-7 896,30 \$

L'écart pour le secteur « Direction et administration » en 2023-2024 s'explique principalement par les dépenses liées à la poursuite de la mise en place des services administratifs du Ministère.

L'écart pour le secteur « Promotion, valorisation et protection de la langue française et de son statut » en 2023-2024 est lié au déploiement de l'enquête populationnelle sur les langues parlées effectuée par l'Institut de la statistique du Québec pour le Ministère, qui requerrait des travaux préliminaires afin que les résultats de l'enquête fournissent de l'information fiable et utile. Par ailleurs, cet écart s'explique par le report de la campagne nationale de défense, de promotion et de valorisation de la langue française au Québec en 2024-2025 et par la dotation graduelle des effectifs du Ministère.

Les dépenses réelles pour l'année 2022-2023 représentent les dépenses effectuées pour les activités du Ministère du 1^{er} juin 2022 au 31 mars 2023 ainsi que pour les activités du Conseil supérieur de la langue française et du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française du 1^{er} avril au 1^{er} juin 2022¹⁰. Toutes

8. Budget de dépenses 2023-2024 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.
9. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.
10. Au 1^{er} juin 2022, le Conseil supérieur de la langue française fut aboli conformément à la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.

ces dépenses ont été imputées aux crédits attribués en 2022-2023 à ces deux entités qui sont demeurées administrativement rattachées au portefeuille du ministère de la Justice jusqu'au 31 mars 2023.

Le total des dépenses en 2022-2023 était de 18,8 M\$, soit de 4,1 M\$ en dépenses de rémunération, 1,1 M\$ en dépenses de fonctionnement et 13,6 M\$ en dépenses de transfert. Les principaux écarts entre 2022-2023 et l'année financière 2023-2024 s'expliquent par l'augmentation des effectifs affectés à la mission du Ministère, l'augmentation des dépenses de fonctionnement liée à la mise en place d'une enquête populationnelle sur la langue française ainsi que les dépenses de fonctionnement requises pour les ententes de services administratifs partagés avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le tableau suivant présente les dépenses réelles du Ministère en matière de ressources informationnelles, en fonction de ses projets et de ses activités, pour l'exercice 2023-2024.

Type d'intervention	Investissements (k\$)	Dépenses (k\$)
Projet ¹¹	0,0 \$	0,0 \$
Activité ¹²	181,4 \$	786,9 \$
Total	181,4 \$	786,9 \$

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) fournit depuis le 1^{er} avril 2023 des services en ressources informationnelles au Ministère. Ceux-ci couvrent notamment les services de conseils et de réalisation des projets, le soutien à l'élaboration et à la gestion des systèmes de mission ainsi que le soutien à la gouvernance des ressources informationnelles et à la sécurité informatique. Ces services s'ajoutent à ceux déjà offerts par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

En 2023-2024, le Centre opérationnel de cyberdéfense (COCD) du MESS a apporté au Ministère le soutien nécessaire dans la prise en charge des exigences en matière de cybersécurité en rendant disponibles des services centralisés, comme la gestion des mesures, le balayage de vulnérabilités et des tests d'intrusion. De plus, les activités suivantes ont été réalisées :

- L'accompagnement du COCD a permis au Ministère de préparer son premier registre d'autorité, de tenir à jour son registre des événements de sécurité et d'analyser les rapports d'activités de sécurité de l'information du MCN.
- Le Ministère a procédé à son premier audit portant sur le respect des obligations en matière de sécurité de l'information, conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (chapitre G-1.03).

11. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

12. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

En cohérence avec son Plan stratégique 2023-2027 et son Plan de transformation numérique 2023-2027, le Ministère a notamment réalisé les initiatives en ressources informationnelles suivantes, au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise :

- Le Ministère a déployé un outil Web visant à faciliter l'élaboration des directives relatives à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par les organismes de l'Administration qui sont tenus de produire une directive. Les organismes de l'Administration ont ainsi accès à l'ensemble des exceptions prévues par la *Charte de la langue française* afin de sélectionner lesquelles s'appliquent à leur situation particulière et de préciser les cas, les circonstances et pour quelles fins ils entendent utiliser une autre langue que le français.
- Le Ministère a également mis en place un second volet à l'outil Web permettant de recueillir auprès de 1 994 organismes de l'Administration les données nécessaires à la préparation du rapport annuel sur l'application de la *Charte de la langue française* (chapitre C-11).

4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹³

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2022-2023 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	19 103	0	19 103	10,5	6,9	3,6
2. Personnel professionnel	99 391	986	100 378	55	22,6	32,4
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	23 262	152	23 414	12,8	8,9	3,9
Total	141 756	1 139	142 895	78,3	38,4	39,9

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	117 000, 00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	4	256 379,80 \$
Total des contrats de service	6	373 379,80 \$

13. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2024

En s'appuyant sur la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 \(SGDD\)](#), le Ministère a produit le [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#), dans lequel il énonce des engagements pour contribuer aux orientations et aux priorités gouvernementales en la matière.

Sous-objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1. Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère	1.1 Proportion des interventions structurantes du Ministère qui ont fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : s. o.	Processus d'évaluation de la durabilité mis en place	Processus mis en place Cible atteinte

Synthèse des activités :

Créé le 1^{er} juin 2022, le Ministère n'avait pas de plan d'action de développement durable pour sa première année d'existence. L'année 2023-2024 a permis de mettre en place un processus ministériel d'évaluation de la durabilité en utilisant l'outil d'évaluation de la durabilité conçu par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Cette démarche d'analyse intégrée permettra d'évaluer et de bonifier les interventions structurantes du Ministère en fonction de thèmes, de critères ou de facteurs de durabilité.

Sous-objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables	2. Accroître la part des acquisitions responsables du Ministère	2.1 Proportion des acquisitions du Ministère qui ont des composantes responsables Mesure de départ : s. o.	20 %	55 % Cible atteinte

Synthèse des activités :

Le Ministère a mis en place les moyens nécessaires pour que ses achats respectent les indicateurs d'acquisition responsable, c'est-à-dire des indicateurs environnementaux, sociaux et économiques développés par le MELCCFP et diffusés dans la [Stratégie de développement durable gouvernemental 2023-2028](#). Les choix de consommation responsable du Ministère visent toutes les acquisitions effectuées au moyen du Système électronique d'appel

d'offres, soit les contrats de plus de 25 000 \$. En 2023-2024, le Ministère a dépassé la cible fixée à 20 % en atteignant 55 % d'acquisitions responsables.

Sous-objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	3. Obtenir l'attestation ICI on recycle + de niveau performance de RECYC-QUÉBEC	3.1 Nombre d'attestations ICI on recycle + de niveau performance de RECYC-QUÉBEC obtenues Mesure de départ : s. o.	Préparation du dossier	Dossier préparé Cible atteinte

Synthèse des activités :

Le Ministère a préparé son dossier au cours de l'année financière 2023-2024 pour s'assurer de répondre aux mesures exigées par le niveau performance de RECYC-QUÉBEC dans le but d'obtenir l'attestation [ICI on recycle +](#) dans ses espaces de bureaux à Québec et à Montréal afin d'harmoniser sa gestion des matières résiduelles. Ce programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC permet aux industries-commerces-institutions (ICI) de planifier et d'organiser leurs actions en matière de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.

Sous-objectifs de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.8.1 Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des employés de l'État	4. Former les nouveaux membres du personnel du Ministère à la mobilité durable	4.1 Pourcentage des nouveaux membres du personnel du Ministère ayant été formés à la mobilité durable Mesure de départ : s. o.	60 %	78 % Cible atteinte

Synthèse des activités :

Pour son tout premier plan d'action de développement durable, le Ministère a invité l'ensemble de son personnel à remplir un questionnaire afin de parfaire ses connaissances sur l'enjeu de la mobilité durable. En 2023-2024, le Ministère a dépassé la cible fixée à 60 % en atteignant 78 % des nouveaux membres du personnel formés. Le Ministère souhaite encourager les membres de son personnel à changer leurs habitudes pour les harmoniser avec la vision de la [Stratégie gouvernementale de développement durable](#), dont l'objectif est de générer des changements comportementaux et de nouvelles normes sociales.

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Le Ministère n'a reçu aucune recommandation de la commissaire au développement durable.

4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Protecteur du citoyen a accordé au Ministère une dispense de se conformer aux obligations prévues par l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1), soit l'établissement d'une procédure interne et la désignation d'une personne responsable. Les membres du personnel du Ministère sont donc invités à s'adresser directement au Protecteur du citoyen pour divulguer un acte répréhensible.

En 2023-2024, aucune divulgation visant le Ministère n'a été rapportée.

4.4 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2024

Nombre de personnes occupant un poste régulier
95

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2023-2024

Régulier ¹⁴	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
6	2	5	0

14. Le nombre total des personnes embauchées selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2023-2024

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2023-2024	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier ¹⁵	6	2	1	0	0	2	33,0 %
Occasionnel	2	0	0	0	0	0	0,0 %
Étudiant	5	2	0	0	0	2	40,0 %
Stagiaire	0	0	0	0	0	0	0,0 %

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi¹⁶

Statut d'emploi	2022-2023	2023-2024
Régulier (%) ¹⁷	21,0 %	33,0 %
Occasionnel (%)	0,0 %	0,0 %
Étudiant (%)	0,0 %	40,0 %
Stagiaire (%)	0,0 %	0,0 %

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹⁸

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2024 (%)
Anglophones	0	0,0 %	2	2,0 %
Autochtones	0	0,0 %	0	0,0 %
Personnes handicapées	2	3,0 %	1	1,0 %

15. Le nombre d'embauches selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

16. Rappel de l'objectif d'embauche :

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

17. Le taux d'embauche global des membres des groupes cibles selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

18. Rappel de la cible de représentativité :

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹⁹

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)
MVE Montréal/Laval	3	33,0 %	6	37,5 %
MVE Outaouais/Montérégie	0	0,0 %	0	0,0 %
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	0	0,0 %	0	0,0 %
MVE Capitale-Nationale	5	9,0 %	10	13,2 %
MVE Autres régions	0	0,0 %	0	0,0 %

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2024²⁰

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	0	0,0 %

19.

Rappel des cibles de représentativité :

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

20.

Rappel de la cible de représentativité :

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2023-2024 par statut d'emploi²¹

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	6	2	5	0	13
Nombre de femmes embauchées	3	2	3	0	8
Taux d'embauche des femmes (%)	50,0 %	100,0 %	60,0 %	0,0 %	62,0 %

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les avocates et avocats, les notaires ainsi que les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2024²²

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	9	71	10	2	0	0	92
Nombre total de femmes	4	44	8	2	0	0	58
Taux de représentativité des femmes (%)	44,4 %	62,0 %	80,0 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	63,0 %

21. Le taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi régulier présente uniquement les embauches effectuées en recrutement.

22. Le tableau n'inclut pas les titulaires d'emploi supérieur (sous-ministre, sous-ministre adjoint).

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles²³

Autres mesures ou actions en 2023-2024 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Actualité intranet – Journée internationale des personnes handicapées Actualité intranet – Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Actualité intranet – Participez à la formation consacrée au travail en affaires autochtones (invitation à une formation sur les affaires autochtones en général et sur les conventions, les ententes en milieu nordique et les obligations qu’elles représentent pour le gouvernement du Québec) Actualité intranet – Soulignons la Journée nationale des peuples autochtones (invitation à différentes conférences virtuelles pendant la journée)	Autochtones	Tout le personnel
Actualité intranet – Campagne de promotion des emplois destinée aux membres des minorités visibles et ethniques, qui a pour objectif de faire connaître les perspectives de carrière que leur offre la fonction publique	Membres des minorités visibles et ethniques	Tout le personnel

4.5 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

La Politique gouvernementale sur l’allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, adoptée en 2014 et mise à jour en 2022, s’inscrit dans l’ensemble des efforts du gouvernement visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises et à s’assurer que les projets de nature législative ou réglementaire sont correctement évalués et que leurs coûts sont réduits au minimum.

Lors de l’élaboration ou de la révision de composantes de son cadre légal et réglementaire, le Ministère contribue à la réduction de la charge administrative et financière des entreprises en respectant la Politique gouvernementale sur l’allègement réglementaire et administratif.

23. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Application de la règle du « un pour un »

Le Ministère n'est pas visé par l'exigence du « un pour un²⁴ ». Conséquemment, aucune reddition de comptes n'est faite à cet effet.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

Le projet de *Règlement modifiant principalement le Règlement sur la langue du commerce et des affaires* a fait l'objet d'une analyse d'impact réglementaire.

Allègement administratif

Le Ministère n'est pas assujéti à l'exigence visant la réduction de 30 % du coût des formalités administratives. Conséquemment, aucune reddition de comptes n'est faite à cet effet.

Publications en matière d'allègement réglementaire

Analyse d'impact réglementaire du projet de règlement modifiant principalement le Règlement sur la langue du commerce et des affaires :

- https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/langue-francaise/fr/allegement-reglementaire/2023-11_AIR_reglement-langue-commerce-affaires.pdf

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
38

24. Tout ministère ou organisme visé par cette règle qui propose l'adoption d'une nouvelle formalité administrative doit, au même moment, proposer d'abolir une formalité administrative existante dont le coût pour les entreprises est équivalent. Pour en savoir plus, consultez la [Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente \(décret 1558-2021\)](#).

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	34	0	0
21 à 30 jours	2	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	36	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la <i>Loi</i> invoquées
Acceptée (entièrement)	10	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	7	0	0	9, 15, 20, 23, 24, 29, 31, 33, 34, 36, 37 et 39
Refusée (entièrement)	9	0	0	9, 15, 30.1, 33, 34 et 39
Autres ²⁵	10	0	0	1 et 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	1

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle-conseil auprès des unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels ou leur protection en matière de sondage.

Le Ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

25. La catégorie « Autres » comptabilise, lorsqu'applicable, toute décision selon laquelle la totalité de la demande est irrecevable (*Loi sur l'accès*, art. 42), inapplicable (*Loi sur l'accès*, art. 9) ou redirigée vers un ou d'autres organismes publics (*Loi sur l'accès*, art. 48). Elle comptabilise également toute décision selon laquelle aucun document visé par la demande n'est détenu (*Loi sur l'accès*, art. 1) ou tout autre type de situation, par exemple le désistement de la personne requérante.

Le Ministère a offert une formation destinée l'ensemble du personnel en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

4.7 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

La promotion, la valorisation et la protection du français comme langue officielle de l'Administration publique et langue commune des Québécoises et des Québécois sont au cœur de la mission du Ministère.

Afin d'assurer pleinement son devoir d'exemplarité au regard de la langue française, le Ministère s'était conformé aux exigences de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique en adoptant une politique linguistique institutionnelle jusqu'à l'entrée en vigueur de la Politique linguistique de l'État le 1^{er} juin 2023. Depuis cette date, le Ministère se conforme à la Politique linguistique de l'État.

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous une ou un émissaire ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent ?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	1 ²⁶
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ? Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Oui Information intégrée dans une page du site intranet ministériel et dans le bottin du personnel publié dans l'intranet Publication d'une actualité dans le site intranet ministériel Information rappelée dans trois courriels à tout le personnel Information rappelée lors d'une formation donnée par l'émissaire

26. Bien qu'une seule rencontre du comité permanent ait eu lieu, une consultation plus large a été tenue auprès d'une personne désignée dans chacune des directions du Ministère afin de procéder à la collecte d'information en vue de l'élaboration de la Directive du ministère de la Langue française.

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française ?	S. O. ²⁷
Si vous avez une directive particulière : Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	S. O.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions :	S. O.
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	100 %

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Publication de quatre actualités dans le site intranet ministériel Publication de la Politique linguistique de l'État dans une page du site intranet ministériel
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publie, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :	
• est exigé ?	0
• est souhaitable ?	0

32 | Ministère de la Langue française

